

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan d'actions 2015 : une attention particulière aux services

Un tiers des exportations de services en Belgique est le fait de Bruxelles. C'est une des statistiques que la Secrétaire d'Etat bruxelloise en charge du commerce extérieur, Cécile Jodogne a présenté aujourd'hui lors de l'exposé de ses priorités pour 2015. « Les relations économiques et commerciales avec les partenaires étrangers seront intensifiées dans les secteurs à haute valeur ajoutée pour l'économie de la Région bruxelloise ou porteurs d'emplois pour les bruxellois », a-t-elle indiqué. Une attention particulière sera portée au soutien à l'export des services, à la mise en avant de secteurs tels que l'urbanisme et l'arbitrage ainsi qu'aux actions de promotion de nos entreprises à l'étranger.

Les conclusions de l'étude réalisée par la Banque Nationale de Belgique, l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse et les instituts statistiques des deux autres régions sont sans appel : elles confortent la Région bruxelloise dans son rôle de grande exportatrice de services. On y apprend notamment que les services représentent 45% de l'ensemble des exportations bruxelloises – alors qu'au niveau belge, ceux-ci comptent pour seulement 20%.

Pressentis, mais encore jamais mesurés, ces résultats sont tirés d'une étude qui offre, pour la première fois, une répartition régionale des importations et exportations belges.

Encourager l'export des services et mettre en avant les secteurs porteurs.

La Secrétaire d'Etat a décidé d'investir davantage dans l'aide à l'exportation des services. « *L'exportation s'applique autant aux biens qu'aux services. Or l'économie bruxelloise est composée à 90% des services. Il est donc normal d'accorder davantage d'attention aux entreprises qui évoluent dans ce secteur. Bruxelles abrite de nombreux talents et c'est mon devoir de les promouvoir, notamment lors des missions à l'étranger* » a déclaré Cécile Jodogne.

Si la Secrétaire d'Etat tient à mettre en avant des domaines comme l'urbanisme, l'architecture ou l'arbitrage, des moyens complémentaires seront également prévus pour soutenir trois secteurs clés: les « sciences de la vie », les TIC, le secteur de l'alimentation et de l'horeca ainsi que le secteur audiovisuel. Concrètement, une présence accrue sera prévue aux salons portant sur ces thématiques. A titre d'exemple, la Région sera présente, pour la première fois, en compagnie des entreprises bruxelloises au salon Camerimage à Varsovie.

Qui plus est, les missions économiques comporteront autant que possible des volets santé, technologies et gastronomie. Ainsi, en 2015, Bruxelles sera représentée dans plus de 94 évènements, dont 31 séminaires, 25 missions économiques et 21 foires.

Accroître les incitants et renforcer les activités de promotion à l'étranger.

Le montant de l'enveloppe destinée aux aides et aux incitants sera revu à la hausse pour atteindre 3.400.000€, ce qui représente une augmentation de 43% par rapport à 2014. Cela permettra à plus de PME bruxelloises de se lancer à l'international.

Pour conclure, la Secrétaire d'Etat a insisté sur sa volonté d'accompagner les entreprises participantes dans la concrétisation des contacts et engagements pris durant les missions économiques.